

# Renseignements

**Demande de réunion de certificats d’autorisation**

#### Demande de réunion de certificats d’autorisation

En vertu de l’article 296 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement afin de moderniser le régime d’autorisation environnementale et modifiant d’autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*, un titulaire de plusieurs certificats d’autorisation délivrés en vertu de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE) avant le 23 mars 2018 et se rapportant à un même ouvrage ou établissement, à une même activité ou aux mêmes travaux, peut faire une demande au ministre pour réunir en une seule autorisation l’ensemble de ces certificats d’autorisation.

Le ministre peut, aux conditions qu’il détermine, réunir en une seule autorisation l’ensemble de ces certificats d’autorisation.

#### Délai

Une demande de réunion de certificat d’autorisation doit être effectuée au plus tard le 23 mars 2027.

#### Modification

Lors de la délivrance d’une telle autorisation, le ministre ne peut effectuer aucune modification aux conditions énoncées dans les certificats d’autorisation ainsi réunis qui aurait pour effet soit de diminuer la protection de l’environnement accordée par ces conditions, soit d’assujettir le titulaire à de nouvelles obligations.

#### Délivrance

À compter de la date de sa délivrance, cette autorisation est réputée être délivrée en vertu de l’article 22 de la LQE et remplace les certificats d’autorisation qu’elle réunit, lesquels cessent d’avoir effet sans toutefois affecter les infractions commises, les procédures intentées ou les peines encourues avant cette date relativement à ces certificats.

#### Caractère public des demandes

En vertu de l’article 118.5.3 de la LQE, les demandes d’autorisation ainsi que les autorisations délivrées en vertu de la LQE ont un caractère public. Elles sont accessibles sur le registre du ministre visé à l’article 118.5 de la LQE.

# Identification du titulaire des certificats d’autorisation

## Type de titulaire

Personne physique  Personne morale  Municipalité

## Identification du titulaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom :** | | |
| Numéro d’entreprise du Québec (s’il y a lieu) : | | |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) : | | |
| Province : | Pays : | Code postal : |
| Téléphone :       Poste : | Courriel : | |

Les autorisations à réunir ont-elles plus d’un titulaire?

Oui  Non

**Si oui,** joindre un document comprenant les renseignements demandés aux sections 1.1 et 1.2 pour les titulaires supplémentaires.

## Représentant du titulaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom :** | | |
| Titre : | | |
| Adresse identique à celle de la section 1.2 | | |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) : | | |
| Province : | Pays : | Code postal : |
| Téléphone :       Poste : | Courriel : | |

# Description de la demande de réunion de certificats d’autorisation

## Description générale

|  |
| --- |
| Faire une description générale de l’ouvrage, de l’établissement, de l’activité ou des travaux visés par la réunion de certificats d’autorisation |

|  |  |
| --- | --- |
| **Localisation**  Coordonnées géographiques centroïdes des activités visées (degrés décimaux NAD83) | |
| Latitude : | Longitude : - |

## Identification des certificats d’autorisation visés par la demande de réunion

|  |
| --- |
| Dans le tableau ci-dessous, identifier les certificats d’autorisations visés par la demande de réunion. Lorsqu’il est demandé d’indiquer le numéro de certification d’autorisation, il faut inscrire celui apparaissant sur le document et débutant habituellement par 4. En l’absence de ce numéro, le numéro de référence (N/Réf.) peut être utilisé. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro du certificat d’autorisation** | **Date de délivrance** | **Objet du certificat d’autorisation** |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |
|  | Cliquez ici pour entrer une date. |  |

|  |
| --- |
| Si plus de dix certificats d'autorisation sont visés par la demande, un document y est joint indiquant les renseignements pour les certificats d’autorisations supplémentaires. |

# Tarification

La demande contient un chèque à l’ordre du ministre des Finances du Québec au [montant prévu par *l’Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l’environnement*](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm) (RLRQ, chapitre Q‑2, r. 28).

# Déclaration du titulaire

Je,       (*inscrire le nom du titulaire inscrit à la section 1.2*), déclare que tous les renseignements fournis dans la présente demande ainsi que toutes les annexes et tous les documents qui l’accompagnent sont complets et exacts.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q‑2). Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : Cliquez ici pour entrer une date.